

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 838

Artikel: Qui a écrit cela?
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il n'y aura plus qu'à faire le décompte des prestations utilisées pour mesurer leurs succès respectifs - et corriger si nécessaire le tir en cours de CH 91. On pourra ainsi, tentation quasiment irrésistible "suivre électroniquement" certains visiteurs, histoire de faire leur portrait d'après leur parcours.

Aurions-nous échappé à Orwell en 1984 pour y tomber en 91 ? En tout état de cause, la CH-fiction est en marche, tout comme la privatisation du 700^e. YJ

LIBERTE ET PATRIE URANAISE

(y) Pour CH 91, ça planche dur dans le canton d'Uri, sur le thème "Notre liberté" titre définitif du projet de Flüelen, qui s'appelait à l'origine "Liberté et Ordre". Pour savoir quelles représentations les Suisses se font de leur liberté, on va interroger toutes sortes d'Helvètes moyens, de l'apprenti menuisier de Kreuzlingen à l'ouvrière de La Chaux-de-Fonds, en passant par un paysan de montagne de Truns (GR), une secrétaire de Zurich et ... un Conseiller aux Etats de Lausanne. D'après l'âge indiqué, on devine son nom : Edouard Debétaz, superbe défenseur de la liberté acquise et de la patrie vaudoise-radical. Autant dire que cette dernière pourrait bien bénéficier encore des services de "Monsieur Vaudois" jusqu'en 1991, dernière année de la prochaine législation.

QUI A ECRIT CELA ?

Votre journal parle sans cesse D'un très grand parti libéral. Je n'y crois pas, je le confesse ; Ce sont là propos de journal. Si jamais le libéralisme Ici bas formait un parti, Un parti sans charlatanisme, Il serait petit, tout petit.

Manuscrit exposé actuellement à la Bibliothèque nationale à Berne, découvert par Charles-F. Pochon, solution en page 6

DP 838 / 30.10.86

Largeur de vue et ouverture d'esprit

(vr) Etant donné que la plupart des acteurs impliqués dans l'opération de la vallée du Flon paraissent désormais convaincus qu'il faut rapidement mettre en place une procédure qui, sur la base de quelques indications de départ, permettra l'ouverture d'un concours d'idées, il est inutile de pérorer sur les erreurs du passé même tout récent. Qu'il suffise de savoir que, n'était-ce notre conviction, inébranlable aujourd'hui comme hier, que le réaménagement de cette plate-forme de 70'000 m² est un enjeu social et économique capital et qu'il fallait absolument remettre l'ouvrage sur le métier, nous aurions aisément succombé à la "Schaden-freude" en nous disant : "allez-y seulement et bien du plaisir dans l'exécution d'un tel plan !"

On ne reviendra pas sur l'intérêt qu'il y aura à rendre cohérent le réseau des diverses lignes de transports qui feront désormais de la gare du Flon l'extension depuis longtemps rêvée de la gare centrale CFF. On doit cependant prendre garde de ne pas séparer transports et urbanisme. Les éléments de ces deux domaines se trouvent en interaction. Et quand nous disons urbanisme, avant de songer aux aspects formels sur lesquels nous reviendrons dans un prochain article, nous pensons aux diverses fonctions, aux types d'activités secondaires et tertiaires possibles. Le fait même que des lignes de transport interurbaines et régionales convergeront en un point de cet espace pour se greffer sur le réseau national oblige que l'on s'interroge sur la nature même du secondaire - et du tertiaire surtout - qui ne dépendront plus seulement d'une échelle communale, mais bien d'une échelle régionale, cantonale, voire nationale.

Non seulement une telle réalité devrait permettre à chaque citoyen d'exprimer son avis au-delà comme en deçà de Vernand ou de Montheron. Mais encore elle implique la responsabilité des autorités aux échelles régionale, cantonale et fédérale. Dans la mesure où des dizaines de millions vont être investis de manière

très généreuse par la Confédération et par le Canton, personne à Chavannes comme à Echallens, à Berne comme en Appenzell ne pourrait comprendre que l'on ne mette pas tout en oeuvre pour offrir le maximum de garanties à la réalisation d'un bon projet.

Non sans raisons, les citoyens et citoyennes, quatrième force d'abord redoutée puis soudainement sollicitée, ont eu l'impression que dans le marché à trois réunissant la Holding du LO (Lausanne-Ouchy), le Service technique administratif de la ville de Lausanne et les autorités politiques de la capitale, les rapports de force étaient trop déséquilibrés. En l'absence d'un programme politique, une vision des choses unilatérale n'était-elle pas parvenue à s'imposer trop aisément ?

Attendu que la propriété foncière est une des formes de la propriété et que cette dernière est garantie par la Constitution, il convient de la respecter comme telle et par conséquent de tenir compte des droits du propriétaire. La Holding LO occupe indéniablement une position clé. Saura-t-elle admettre la fonction sociale de son bien acquis au siècle passé et sauf erreur partiellement reçu à titre gratuit ?

On sait que les aménagements d'alors ont représenté des travaux de grande envergure marquants pour la phase d'industrialisation de Lausanne. Ce qui se profile maintenant est un profond remaniement urbain dicté par l'avènement d'une société post-industrielle.

L'entreprise s'inscrit dans le droit fil de la mission initiale suivie par la famille Mercier, fondatrice du LO ; elle devra inciter l'actuelle société à collaborer à une nouvelle grande oeuvre. Ce serait en tout cas beaucoup plus souhaitable que la poursuite d'un bras de fer, un raidissement des positions et le recours à des mesures exceptionnelles telles que l'établissement d'une zone réservée (art. 27 de la loi fédérale) ou encore l'éventualité d'un plan d'extension cantonal prévu à l'art. 53 de la LCAT.

Les deux journaux du dimanche de Suisse allemande sont déjà mentionnés dans la récente édition de *Media Daten* (2/86), revue des supports publicitaires.

Un nouveau journal politique bernois *Freitung*, se met au service de la Liste libre. Le premier numéro est consacré à la liberté. Liberté est également le titre du seul texte en français de cette première édition, il est signé Benjamin Hofsetzer.

ECHOS DES MEDIAS

Les deux feuilles d'annonces officielles du district de Berne se nomment désormais *Stadtanzeiger* et *Anzeiger rund um Bern*. Pour répondre à la concurrence d'un nouvel hebdomadaire gratuit, elles ont modifié légèrement leur présentation et cherchent à s'attirer les faveurs des lecteurs. N'ayant pas le droit de diffuser des informations, elles reprendront les nouvelles de l'Etat-civil, publieront un feuilleton, des mots croisés et une bande dessinée.

La seconde livraison d'*Emois*, le magazine "chic" de *l'Hebdo*, est annoncée pour le mois de décembre. On a dû faire appel à la revue *Autrement* pour affronter une surcharge rédactionnelle à laquelle les collaborateurs de *l'Hebdo* ne pouvaient pas faire face. Le sommaire sera moins "dispersé" que celui du premier numéro, chaque livraison se concentrant désormais sur un thème.

L'HISTOIRE EN DIRECT A LA TV

Vaguement mystificatrice

(eb) Entre le petit écran et l'histoire, il peut se tisser comme une sorte de complexité, un clin d'oeil permanent dû au fait que la TV a le privilège de se mouvoir simultanément dans le récit documentaire et dans le récit de fiction. Or l'histoire se joue dans cet espace réduit, compris entre l'enquête documentaire et le récit fictif. Mais la TV doit payer un lourd tribut à ce privilège. L'image historique que produit ce média est tellement multiple et captative qu'elle dissimule le contexte, important en histoire (1). En un mot c'est comme si la technique de mise en scène l'emportait imperceptiblement sur le sens du récit, comme si le téléspectateur était finalement noyé par l'image, perdant le sens de l'histoire.

C'est ce risque qu'ont voulu courir les producteurs de l'émission du dimanche soir "Dernières nouvelles de l'histoire". Pour animer leur émission et éliminer le côté didactique de la leçon d'histoire, ils ont recouru à trois idées originales : d'abord l'appel du passé à l'intérieur du présent, ensuite la mise en contradiction de personnages historiques, enfin le récit dramatique. Techniquement, la première option est réalisée par le recours au téléjournal d'actualité (Annette Leemann et Gaston Nicole nous présentent les éléments du passé comme s'ils s'étaient déroulés la veille), la seconde option est traitée par différentes "Tables ouvertes" auxquelles prennent part des personnages historiques, enfin le récit dramatique met en scène des acteurs qui interprètent des tranches d'histoire sur le mode de la courte fiction.

Après les trois premières émissions qui couvrent la période 1798 à 1815, le téléspectateur en a eu pour son argent. Il a compris que la République helvétique, l'Acte de Médiation et la Suisse issue du Congrès de Vienne constituaient des périodes un peu gênantes de notre histoire où les événements européens (l'alternance de victoires et de défaites des grandes puissances) ne cessaient de broyer l'espace helvétique, d'infliger de cruelles blessures jusque dans l'intimité des foyers suisses. Il a pris connaissance des plans les plus secrets d'un général d'Empire, il est entré dans le cabinet privé d'un ambassadeur du Tsar (Capo d'Istria) et de son conseiller (Pictet de Rochemont), il a cru participer aux enjeux éco-

nomiques et industriels de cette époque. Profusion de détails, mise en perspective des grandes stratégies, bref l'histoire en "panavision", vous en aviez plein la vue comme à l'Europa-Park !

Or, tous ces procédés télévisuels masquent ou trahissent le véritable intérêt de l'histoire : un questionnement inlassable du passé en fonction du présent. Pourquoi n'avoir pas soulevé par exemple cette question douloureuse : que signifie pour la période correspondante cette permanente intervention étrangère sur le sol helvétique (entre 1798 et 1815, il se produit une balkanisation de la Suisse) ? Comment lire en parallèle cette tranche discordante au siècle suivant du mythe de l'inviolabilité du territoire helvétique ?

Plutôt qu'une mise en scène astucieuse, on aurait attendu de la télévision qu'elle mette en parallèle des moments historiques de notre passé qui ont produit des mythes complètement divergents.

(1) Pour une fine analyse de l'image (cinéma) dans l'histoire, se référer au périodique *UNI Lausanne* no 45, 1985/4, pp.8 et suivantes : "Quelques réflexions à propos de problèmes méthodiques" du professeur Hans Ulrich Jost.

QUI A ECRIT CELA ?

Le couplet méchamment iconoclaste reproduit en page 2 ne provient pas des épreuves d'un des premiers numéros de la *Voix ouvrière*. Il a été adressé en 1872 au *Journal de Genève* par Eugène Rambert (1830-1886), écrivain vaudois et militant actif du parti libéral

DP Domaine Public

Rédacteur responsable : Jean-Daniel Delley
Rédacteur : Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier / Ernst Bollinger / Jean-Pierre Bossy
André Gavillet / Yvette Jaggi / Charles-F. Pochon
Erika Sutter-Pleines / Victor Ruffy
Point de vue : Jeanlouis Cornuz
Abonnement :
60 francs pour une année
15 francs jusqu'à fin 86
Administration, rédaction :
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél : 021 / 22 69 10 / CCP : 10 - 15527-9
Composition et maquette : Domaine public
Impression : Imprimerie des Arts et Métiers SA